

**MAIRIE DU 4<sup>ème</sup> secteur**

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**DU 07 février 2023**

La séance est ouverte à 18 heures 15 à la Mairie du 6/8 par M. le Maire.

**M. le Maire.-** Bonsoir à toutes et tous, nous allons commencer avec un peu de retard lié aux perturbations du trafic, les embouteillages, les grèves des transports en commun, mais ça y est, nous avons atteint, semble-t-il, le quorum et nous allons compter pour nous en assurer. Donc, merci à toutes et tous de prendre place et d'éteindre vos portables.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs qui assistaient dans la salle du Conseil, bienvenue. Mesdames et Messieurs qui regardaient Facebook ou YouTube, merci de nous suivre. J'en profite pour rappeler que le Conseil d'Arrondissements est public, ouvert à chacune et à chacun qui souhaite y assister dans cette salle et vous êtes toutes et tous bienvenus dans cette agora d'arrondissements.

Je souhaite également la bienvenue à un de nos deux élus du Conseil Municipal des Jeunes, Akram MANRY qui est là-bas, il assiste pour la première fois à notre Conseil. Nous allons donc commencer par l'appel nominal par le benjamin de notre assemblée présent ce jour, M. RUPNIK. Je vous demande de bien vouloir faire l'appel, s'il vous plaît.

*(M. Alexandre RUPNIK procède à l'appel.)*

**M. le Maire.-** Le quorum étant atteint, ce Conseil d'Arrondissements peut valablement démarrer.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

**M. le Maire.-** Nous allons passer pour commencer à l'approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV est adopté.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire.**- Mesdames et Messieurs, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour de notre Conseil d'Arrondissements, je voudrais m'adresser à vous toutes et tous, élus ou administrés, jeunes ou moins jeunes, pour évoquer l'incroyable mobilisation pacifique portée par le front unitaire des syndicats. Une partie de la représentation nationale, de très nombreux citoyens et citoyennes contre la réforme des retraites. Cette mobilisation avec, pour la troisième fois depuis le début de cette année en France, plusieurs millions de personnes. Notre majorité y a largement participé lors du défilé de ce matin. Vous étiez nombreux dans la rue hier et aujourd'hui, et demain nous serons encore plus nombreux si nécessaire pour combattre avec force et détermination ce projet. C'est une réforme injuste et inégalitaire.

**M. Yves MORAINÉ.**- M. le Maire, vous n'avez plus le quorum, vous ne pouvez plus tenir le Conseil d'Arrondissements.

#### **Suspension de séance**

*(Départ de M. Yves Moraine et de Mme Catherine PILA.  
Suspension de séance de 18 h 21 à 18 h 48)*

#### **Reprise de séance**

**M. le Maire.**- Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs le public, vous pouvez reprendre place.

Je tiens à m'excuser de cette interruption de séance, nous allons reprendre le cours normal de ce Conseil d'Arrondissements en examinant le rapport n°1 qui est consacré à l'opération Legré - Mante et notamment à son comité de vigilance sanitaire.

### **RAPPORTS VILLE**

#### **Rapport n°23-001/MS4**

**COMITE DE VIGILANCE SANITAIRE LEGRE MANTE - Dispositif concernant la composition et le fonctionnement**

Rapporteur : M. Le Maire

**M. le Maire.**- Avant toute chose, je tiens à faire un point sur l'avancée du dossier. Ce dossier, pour moi, c'est déjà deux ans d'engagement durant lequel j'ai tenu à faire bouger les lignes.

Le projet de réhabilitation de la friche de Legré - Mante tel qu'il était proposé prévoyait un très grand

nombre de logements au détriment des activités ou du service public.

Depuis 2020, avec la majorité, avec la Ville, nous avons veillé à faire bouger les contours du projet. Dans la version finale des permis de construire déposés en 2021, le programme a été repris avec plus de mixité puisqu'il y a moins de logements privés au bénéfice de plus de logements sociaux, des équipements contribuant à l'équilibre résidentiel ainsi que la création d'un équipement public en complément des activités commerciales qui seront étudiées avec les habitants du quartier. Le nombre des stationnements a fortement diminué puisqu'il passe de 680 à 450 et ce sera donc moins de voitures et donc moins d'impacts sur la circulation.

Il fallait également obtenir des garanties très claires sur la pollution, les modalités et méthodes de dépollution ainsi que sur les nuisances du chantier pour les riverains. À ce titre, et c'est légitime, beaucoup se sont montrés inquiets.

C'est la raison pour laquelle nous avons organisé trois réunions publiques permettant à tout le monde de comprendre les tenants et les aboutissants du projet, permettant de poser les questions aux porteurs du projet, aux services de l'État et à la Ville. Ces sept heures de réunion ont permis une forte mobilisation des habitants lors de l'enquête publique qui a eu lieu à l'automne. Et il y a eu plusieurs centaines de contributions et à la clé, sept réserves ont été exprimées dans le rapport du commissaire enquêteur. Ces réserves, les opérateurs ont pris le temps nécessaire, soit deux mois, pour les lever ce qui a conduit notamment à la suppression du bâtiment G du projet.

Les permis de construire étant désormais accordés, il s'agit pour nous dans ce rapport de préciser les modalités de mise en place du comité de vigilance sanitaire. Par rapport au précédent rapport instituant ce comité consultatif, il me revient de préciser que pour permettre à tous les candidats de siéger à ce comité, le nombre des membres a été revu à la hausse. Sa composition sera fixée par arrêté, il sera mis en ligne dès demain sur le site internet de la Mairie de secteur.

L'ensemble de celles et ceux qui ont souhaité siéger à titre individuel ou au titre d'une association seront retenus dans ce comité qui réunira tous les mois et continuera à faire la transparence sur ce projet.

Y a-t-il des questions ? Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**Le rapport n°23-001/MS4 est adopté à l'unanimité**

**Rapport n°22-002/MS4**

**ADOPTION DE NOUVEAUX NOMS POUR LES SALLES DE RÉUNION DE LA MAIRIE DU 6<sup>ème</sup> ET 8<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS**

Rapporteur : M. Pierre LEMERY

**M. le Maire.**- Le rapport n°2 a été retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain Conseil.

**RAPPORT RETIRÉ**

**Rapport n°22-39192/003 DM**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA MER - Service Mer et Littoral - Opération  
d'amélioration de l'accessibilité publique à la mer - Études  
préalables - Approbation de l'affectation de l'autorisation de  
programme - Financement.**

Rapporteur : M. le Maire

**M. le Maire.**- Nous passons donc au rapport n°3 qui concerne une opération d'amélioration de l'accessibilité publique à la mer.

Ce rapport, que je vais moi-même présenter, vise à permettre des aménagements permettant de faciliter l'accès à la mer et à la baignade, ainsi que le confort d'usage des sites littoraux. Il s'agira, par exemple, d'équipements, d'ouvrages ou d'aménagements tels que de petites plateformes à créer sur certains sites littoraux, à réaménager ou à relier à des cheminements piétons existants, des échelles de bain, la réhabilitation de quais, de pontons, d'escaliers. Et la réouverture au public de certaines calanques, de bassins de mer, de toilettes ou encore la désartificialisation du littoral partout où cette intervention permettra de valoriser le paysage littoral.

Il s'agit de réaliser les études et d'envisager les aménagements pour un budget à hauteur de :

- 230 000 euros en 2023,
- 170 000 euros en 2024.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.  
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**Le rapport n°22-39192/003-DM est adopté à l'unanimité**

**Rapport n°22-39120/004 DC**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une deuxième  
répartition aux associations ou organismes culturels au titre  
des subventions 2023 - Approbation des conventions et avenants  
aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de  
Marseille et diverses associations ou organismes.**

Rapporteur : M. Cédric JOUVE

**M. Le Maire.-** Rapport n°4 qui concerne l'approbation d'une deuxième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions. Il est présenté par M. Cédric JOUVE, adjoint aux Arts et aux Cultures. M. JOUVE, c'est à vous.

**Monsieur CÉDRIC JOUVE.-** M. le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je vais commencer très rapidement par faire un petit agenda culturel, une fois n'est pas coutume, mais cette fois-ci, je vais parler de nos acteurs culturels du secteur, mais pas que.

Donc actuellement, il y a des manifestations extrêmement intéressantes qui se déroulent à deux pas d'ici. Avec par exemple le village de la BIAC, donc la Biennale Internationale des Arts du Cirque, jusqu'au 12 février, voilà vraiment un moment extraordinaire pour découvrir toutes ces disciplines. Et la clôture se fera dans le cadre de l'évènement « Au bout la mer » organisé par mon homologue Agnès FRESCHÉL par la Mairie du 1/7.

En mars, nous aurons aussi Mars En Baroque organisé par l'association Concerto Soave qui est dans le 6ème arrondissement, rue Grignan. Très beau festival qui existe depuis de nombreuses années.

Et en mars, nous aurons aussi Culture au parc que nous avons contribué à aider pour l'organisation, qui est un marché de bouquinistes et un marché culturel qui aura lieu de façon récurrente au parc Borély.

Et dernière petite information, nous avons travaillé avec la compagnie Vincent Beer - Demander, qui est un des plus grands mandolinistes mondiaux, et le producteur Prodig'Art pour mettre en place des classes et des stages de mandoline, notamment au centre social Mer et Colline, le stage commencera la semaine prochaine. Et c'est une fresque d'actions culturelles autour de classes de mandoline qui ont lieu dans différents quartiers à Marseille et qui se retrouvent tous les samedis matin au Conservatoire, pour justement monter un orchestre qui mêle tous les quartiers et qui se produira en fin d'année à l'Opéra. Donc, très belle action culturelle.

Je vais passer maintenant au rapport de subventions, le rapport proposé par Jean-Marc COPPOLA, adjoint à la Culture pour Toutes et Tous. Sont concernés pour notre secteur par ces subventions 2023 au titre du pilier n°1 sur la mondialité culturelle, car je vous rappelle que nous critérisons nos aides auprès des associations culturelles avec quatre piliers qui sont marqueurs de notre politique culturelle, donc pilier n°1, la mondialité culturelle en cinéma et audiovisuelle dans notre secteur :

- L'association ALCIME qui fait musique et cinéma, qui était auparavant à Aubagne et qui est maintenant à Marseille, donc pour 50 000 euros,

- Les Écrans du Sud pour 39 000 euros.

En danse, à deux pas d'ici, nous avons : Le Ballet national de Marseille pour 1 033 300 euros.

Je vais passer ensuite au 2ème pilier de la démocratie culturelle : Le Théâtre de la Cité, qui fait un magnifique travail de médiation sur les territoires, pour 70 000 euros.

En éducation artistique et culturelle, qui est un des axes majeurs aussi que nous mettons en place avec mes homologues dans les différentes Mairies de secteur et Jean-Marc COPPOLA, pour que toutes et tous soient en contact avec des disciplines artistiques et culturelles. Donc nous avons évidemment des grandes structures comme :

- L'École Nationale de Danse de Marseille pour 700 000 euros,

- Le Studio du Cours, qui est une école de danse aussi rue du Rouet, pour 20 000 euros.

Je terminerai par le pilier n°4, soutien à la structuration de l'écosystème culturel et la créativité artistique, qui est évidemment un pilier extrêmement important pour mettre en réseau et pour aider tout ce bouillonnement

culturel à Marseille. ZOEME est une galerie de photos et de microadditions de photos au Cours Julien, pour 13 000 euros.

Et en musique :

- L'Espace Julien pour 65 000 euros,
- Concerto Soave, dont je parlais tout à l'heure, pour 35 000 euros,
- Comme je l'entends Les Productions, pour 15 000 euros.

Et pour la partie théâtre :

- Le Théâtre des Calanques, grosse structure théâtrale à côté du parc Pastré, 301 000 euros,
- Et le Montevideo où nous avons pu faire nos derniers vœux du 6/8 il y a peu de temps, pour 77 000 euros.

Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. le Maire.**- M. JOUVE, je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**Le rapport n°22-391120/004 DC est adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- Nous allons passer maintenant à deux rapports présentés par Mme MEILHAC, le rapport n°5 et le rapport n°6 qui ont bien évidemment trait à la nature.

**Rapport n°22-391138/005 DPJ**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICES ESPACES VERTS -  
Renaturation citoyenne des Parcs et Jardins - Approbation de  
la charte participative et de la convention d'occupation  
afférente.**

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

**Mme ANNE MEILHAC.**- Merci, M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Le rapport n°5 est proposé par Mme l'adjointe en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour à la nature en ville, Mme BENMARNIA.

Il propose d'approuver une toute nouvelle charte de renaturation participative, et c'est le mot qui est important, des parcs et jardins municipaux.

Depuis 2020, on en a parlé plusieurs fois dans ce Conseil, la Ville de Marseille conduit une politique de retour de la nature en ville. En commençant par la réhabilitation et la renaturation des jardins publics pour le confort des Marseillaises et des Marseillais et pour la protection de la biodiversité.

Depuis 2020, nous avons renaturé une dizaine de jardins dans sept arrondissements de la ville et dans notre secteur, c'est le jardin Mélizan qui a été livré. Cette année, trois parcs sont en cours de rénovation :

- Le parc des sœurs franciscaines missionnaires de Marie à Vauban,
- Le parc Valbelle dans le 8ème,
- Et le jardin de Corinthe dans le 6ème, entre la place Castellane et l'autoroute.

La Ville crée aussi de nouveaux jardins, dans notre secteur deux jardins sont créés cette année :

- Le jardin du Rouet où le chantier avance bien et nous avons organisé un laboratoire citoyen samedi dernier,
- Et bientôt, le jardin du Réservoir à Vauban, rue de Milly.

Ces chantiers ont été précédés d'une mobilisation citoyenne composée de plusieurs ateliers participatifs où l'on construit le projet avec les habitants. La Ville souhaite continuer d'encourager les initiatives citoyennes de plantation dans l'espace public. Le jardinage citoyen est appelé à s'amplifier dans les rues grâce à la charte des rues jardins que nous avons votée, je vous le rappelle, en novembre. Là, il va démarrer aussi dans les parcs et jardins municipaux avec la charte qui vous est proposée aujourd'hui.

C'est nouveau, cette charte autorisera le jardinage citoyen dans 23 des 58 grands parcs de la ville, c'est beaucoup. Dans notre secteur, elle s'appliquera au parc Bagatelle, au parc Bortoli et au parc Henri Fabre dans un premier temps.

Alors, comment est-ce que cela va se passer ? Les citoyens pourront déposer un dossier au nom d'une association via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville. Les projets pourront être déposés d'avril à juin et chaque année en juillet, 10 projets seront sélectionnés par un comité constitué d'élus et de techniciens. Et ensuite, de façon assez classique, une convention d'occupation temporaire et la charte que nous votons aujourd'hui seront signées pour cadrer les modalités à la fois pour la plantation et puis pour



l'entretien de cet espace. Les citoyens seront aidés par la Ville, chaque projet validé recevra des plants d'arbres et d'arbustes à hauteur de 5 000 euros. Le service des espaces verts préparera le sol, équipera la zone en arrosage automatique et protégera les plantations avec un paillage organique. On plantera quand ? L'automne et l'hiver, quand la terre est froide, donc d'octobre à avril de l'année suivante.

J'espère que ces opérations donneront aux enfants et aux adultes qui participeront autant de joie et d'attachement à la nature que j'en ai eus enfant en reboisant la côte bleue avec mes camarades de classe. C'est dans cette lignée que nous nous inscrivons, ces opérations existent depuis longtemps, mais à Marseille, ce n'était pas le cas.

Un mot encore pour annoncer une initiative de votre Mairie de secteur que je détaillerai dans un mois. Des offres d'ateliers pédagogiques à destination des écoles seront mises en ligne sur notre site en mars en vue de faciliter la participation des enfants des écoles aux plantations dans leur quartier. C'est le projet Pépinière qui sera bientôt présenté dans les Conseils d'école et sur le site de votre Mairie.

Le rapport n°5 a reçu un avis favorable de la commission.

**M. Le Maire.**- Merci, Mme MEILHAC. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

***Le rapport n°22-391138/005 DPJ est adopté à l'unanimité***

**Rapport n°22-39140/006 DPJ**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICES ESPACES VERTS -  
Requalification du Parc Central de Bonneveine et de la  
Promenade de la Sarette - 8ème arrondissement - Approbation de  
l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme  
- Financement.**

Rapporteur : Mme Anne MEILHAC

**M. Le Maire.**- Rapport n°6.

**Mme ANNE MEILHAC.**- Le rapport n°6 est également proposé par Mme l'adjointe en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville,

Mme BENMARNIA. Il propose d'approuver un grand projet, la renaturation du parc Bonneveine dans le 8ème arrondissement.

Peut-être connaissez-vous ce parc, peut-être ne le connaissez-vous pas, personnellement je suis passée devant pendant 20 ans sans le voir alors que je faisais mes courses au supermarché en face. Il a en effet des abords qui sont particulièrement mal signalisés dans le quartier, il est dans un état de dégradation avancée. Pourtant au départ, il était vraiment superbe, ce parc et la promenade de la Sarette ont été créés avec la ZAC de Bonneveine à partir de 1970. C'est une vaste opération qui a façonné le quartier à partir des paysages d'alors. Les grandes constructions se sont installées sur des points culminants et le ruisseau de la Sarette a été converti en chemin planté, reliant le parc de Bonneveine au parc Bortoli. Depuis 50 ans, l'entretien a été ponctuel, pour ne pas dire minimal, le parc est dégradé. Parallèlement, des opérations périphériques comme la requalification du Musée d'Art Contemporain et la démolition du gymnase qui jouxtait le parc (pour des raisons sanitaires, il a dû être démoli). Tout cela questionne le fonctionnement du parc.

Une requalification globale est nécessaire et elle sera accompagnée de l'extension du parc sur l'emplacement de l'ex-gymnase. D'autres éléments de programmation pour améliorer ce parc ont émergé à l'occasion, là aussi, d'ateliers de mobilisation citoyenne animés par la Direction des parcs et jardins, votre Mairie de secteur et la Région dans le cadre du programme européen Nature For City Life. Le projet a été présenté aux habitants en septembre dernier, là vous voyez quelques images de tous ces ateliers de concertation que se sont tenus tout au long de l'année 2022. Et puis, si on arrive sur la dernière image, il y a le plan final des paysagistes, je vais vous le décrire rapidement.

Il y aura six secteurs d'intervention, donc cela en fait vraiment une grande opération.

Tout à fait à droite sur l'image en bas, c'est la promenade de la Sarette, un fossé enherbé aussi appelé « jardin de pluie » viendra évoquer le ruisseau qui court encore sous le chemin et il viendra recueillir les eaux de pluie. Les abords seront plantés densément d'arbustes pour mieux mettre les logements en retrait.

Ensuite, à l'emplacement du gymnase, une prairie et une nouvelle butte vont être installées pour séparer les usages, le sport d'une part, musculation, football, etc. Le parc accueillait ces usages et nous leur conforterons leur

place. Et puis le repos d'autre part, la marche, la lecture, la détente. Cette butte, à l'image des autres buttes déjà existantes, permettra aussi d'atténuer le bruit qui gêne les logements depuis l'avenue de Hambourg.

Le 3ème espace, les accès, les fameuses portes que l'on ne voit pas seront reprises pour être déjà accessibles aux personnes à mobilité réduite, mais également plus visibles et plus belles. La continuité entre les buttes sera rétablie, il y a besoin de donner un accès depuis le Musée d'Art Contemporain qui a une magnifique passerelle depuis son toit-terrasse, mais encore faut-il que cette passerelle débouche sur quelque chose, donc ce sera traité.

Et enfin, le plus important, les enfants. Les jeux d'enfants qui avaient été retirés des cratères qui sont à l'arrière du parc, c'est cette dernière image, ce sont 5 000 mètres carrés d'espace qui étaient entièrement dédiés aux enfants, mais qui n'étaient plus aux normes du fait d'un dénivellement trop important. Les accès à ces cratères seront repris, deux cratères seront reliés pour faire une basse terre de jeux et des jeux seront réimplantés.

La place centrale, certains se demanderont peut-être ce qu'elle devient puisqu'elle est très pratiquée par à la fois les gens qui font de la gym douce, mais aussi de la pétanque. La place et sa fontaine seront rénovées à peu près à l'identique avec des replantations d'arbres en prévision de la sénescence d'arbres anciens.

Il vous est donc proposé d'approuver l'affectation d'autorisation de programme relative à la requalification du parc de Bonneveine et de la promenade de la Sarette à hauteur de 1 200 000 euros pour des travaux en 2024 et 2025. Le rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. Le Maire.**- C'est merveilleux, Mme MEILHAC. Avez-vous des questions sur ce rapport ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est adopté, merci.

***Le rapport n°22-39140/006 DPJ est adopté à l'unanimité***

**Rapport n°22-39150/007 DS**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -  
DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux  
associations sportives - 1ère répartition 2023 - Approbation  
de conventions - Budget primitif 2023.**

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

**M. Le Maire.**- Rapport n°7, c'est à M. VINCENT qu'il revient de présenter un traditionnel rapport sur les subventions aux associations sportives.

**M. Cyprien VINCENT.**- Bonsoir, mes chers confrères, M. le Maire. D'abord j'aimerais dire un petit mot de Sportez-vous bien qui s'étoffe encore une fois, qui n'arrête plus de s'étoffer puisque, cette fois-ci, ce sont des agents de la Mairie de secteur qui vont être pris en charge puisqu'on va offrir chaque midi des temps d'initiation sportive. La demande a été faite, on a eu pas mal de réponses et du coup on va pouvoir offrir du sport collectif, mais aussi du sport bien-être à tous les agents de la Mairie de secteur, donc le Sportez-vous bien se « sporte » bien.

Donc, je suis ici pour un rapport sur la première répartition des attributions de subventions aux associations sportives, portée par M. JIBRAYEL. Sur notre secteur, nous avons deux associations qui en bénéficient :

- L'association de sports et loisirs des aveugles et amblyopes, pour un total de 4 600 euros,
- L'association de boxe française qui fera de l'insertion par le sport pour 2 000 euros.

Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

**M. Le Maire.**- C'est merveilleux s'il a eu un avis favorable de la commission ! Des questions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**M. Cyprien VINCENT.**- Merci.

**M. Le Maire.**- M. VINCENT, je vous remercie.

**Le rapport n°22-39150/007 DS est adopté à l'unanimité**

Rapport 22-39263/008 DAS

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Subventions 2023.**

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

**M. Le Maire.-** Rapport n°8 concerne le soutien aux équipements sociaux et nous appelons Mme D'AGOSTINO.

**Mme Alexandra D'AGOSTINO.-** Bonsoir à toutes et tous. Ce rapport a donc effectivement pour objet le soutien de la Ville de Marseille aux équipements sociaux pour l'année 2023.

Les Centres Sociaux agissent au quotidien aux côtés des Centres Municipaux d'Animation dont j'ai l'honneur d'avoir la charge dans le cadre de ma délégation. Ils sont au quotidien dans l'appui, la dynamisation de la vie de quartier, du lien social et de l'accueil de la vie associative et tout cela pour l'amélioration de votre quotidien.

Depuis le début de la mandature, la Mairie de secteur a le souci de maintenir l'écoute attentive du tissu associatif, développer notre soutien dans le respect de nos compétences. Mais aussi notre appui aux différentes synergies entre acteurs pour nous permettre de développer plusieurs actions, événements conviviaux de quartier que je tiens à valoriser.

Quelques exemples : Un partenariat entre le CMA du Rouet, l'école du Rouet et des associations qui permet de proposer aux familles et aux élèves différents ateliers. En particulier, une conférence sur l'histoire du quartier du Rouet a déjà été organisée le 28 janvier grâce à l'association des experts conteurs de l'histoire. Au CMA de Cadenelle, au Centre Municipal de Cadenelle, en partenariat avec l'association Yi shen chi, nous avons organisé une journée festive et culturelle autour du Nouvel An chinois, c'était une première, dimanche. Au CMA Levy, au Centre Municipal Levy, l'association PassaParola vous présentera son spectacle de théâtre le Nouveau Décaméron samedi 11 à 18 h 30. Et j'en passe, sans compter de nombreux repas, goûters qui vous sont proposés chaque mois dans nos différents centres. D'ailleurs, je tiens à dire qu'aujourd'hui, et j'en suis très fière, au CMA Sainte-Anne, au Centre Municipal Sainte-Anne, pour le grand plaisir de nos aînés, un repas a été préparé par des jeunes en insertion professionnelle grâce à un partenariat avec le restaurant pédagogique du Grand Pin de l'association Jean-Baptiste Fouque. D'autres événements vont être organisés, j'aurais l'occasion d'y revenir et notamment autour du 8 mars. En attendant, n'hésitez pas à pousser la porte de nos Centres Municipaux et de consulter notre *newsletter*.

J'en reviens donc au rapport n°8 qui nous est proposé par M. Ahmed HEDDADI, adjoint en charge du lien social, de la vie associative, du bel âge et de l'animation urbaine.

Sont soumis à votre approbation l'annulation de dépense d'attribution d'acomptes de subventions à valoir sur le budget 2023 et, en parallèle, les nouvelles conventions ainsi que le versement du montant total de la subvention due à chaque association gestionnaire des Centres Sociaux en application de la nouvelle Convention Cadre des Centres Sociaux pour l'année 2023.

À ce titre, je tiens à signaler que M. HEDDADI en Mairie centrale reste engagé dans la concertation auprès des Centres Sociaux initiée déjà l'an dernier afin de répondre au mieux aux besoins des territoires et des Centres. Il reste engagé également dans la mise en place d'un comité départemental des institutions financeuses. Et enfin, et non des moindres, que la Ville de Marseille a décidé d'augmenter de 10 % sa quote-part dans le financement de l'Animation Globale et de Coordination, quand le Département, lui, a décidé de la baisser.

Le montant total de la dépense est de 2 352 363 euros. Trois Centres Sociaux sont concernés dans le 6/8 :

- Le Centre Social Mer et Colline, pour un montant de 57 294 euros,

- Le Centre Social Roy d'Espagne, pour un montant de 64 648 euros,

- Le Centre Social Saint-Giniez Milan, pour un montant de 57 294 euros.

Et ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. Le Maire.**- Merci, Mme D'AGOSTINO. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

***Le rapport n°22-39263/008 DAS est adopté à l'unanimité***

**M. Le Maire.**- Et maintenant, les deux dernières délibérations présentées par Mme MICHAUD. Deux délibérations particulièrement importantes qui permettent le rééquilibrage de l'offre locative sociale dans notre secteur.

**Mme Marie MICHAUD.**- M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Les deux rapports qui vont suivre nous sont présentés conjointement par M. Joël CANICAVE, adjoint en charge des finances, des moyens généraux et des budgets participatifs, et par M. Patrick AMICO, adjoint en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne.

Dans chacun de ces rapports, la Ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence se portent garantes chacune à hauteur de 50 % d'emprunts qui vont permettre aux bailleurs sociaux CDC Habitat Social et Erilia d'acquérir des logements neufs au sein d'opérations immobilières en cours. Ces opérations d'acquisitions sont les bienvenues, elles vont contribuer à augmenter l'offre de logements sociaux dans le huitième, un arrondissement qui ne comptabilise aujourd'hui que 8 % environ de l'ensemble des logements sociaux marseillais.

**Rapport n°22-39147/009 DF**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société CDC Habitat Social - Le Mée - Acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) de 61 logements dans le 8ème arrondissement.**

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

**Mme Marie MICHAUD.**- En ce qui concerne la société CDC Habitat Social, objet du premier rapport. Il s'agit de l'acquisition de 61 logements dans la résidence Mée Vues en cours de construction, traverse Le Mée à proximité de l'avenue Zénatti. La livraison de ces logements aura lieu en mai prochain, il y aura 30 T2, 27 T3 et 4 T4.

La Mairie de secteur sera attributaire de trois logements, un T2 et trois T3. Et la Mairie centrale de trois logements également.

Le prêt consenti pour cette opération par la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 9 189 542 euros. La Ville de Marseille apporte donc sa garantie d'emprunt à hauteur de 4 594 771 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. Le Maire.**- Mme MICHAUD, je vous remercie. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**Le rapport n°22-39147/009 DF est adopté à l'unanimité**

**Rapport 22-39144/010 DF**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Société d'HLM ERILIA - Sainte-Anne - Acquisition en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) de 8 logements dans le 8ème arrondissement.**

Rapporteur : Mme Marie MICHAUD

**M. Le Maire.-** Rapport n°10.

**Mme Marie MICHAUD.-** En ce qui concerne la société Erilia, objet du rapport n°10, le prêt porte sur l'acquisition de huit logements. Ils sont situés 18, boulevard de Sainte-Anne dans une résidence de logements qui sera livrée en septembre 2023. Ces huit logements sont financés par ce que l'on appelle un Prêt Locatif Aidé d'Intégration, ce qui signifie qu'ils seront dédiés à des ménages en grande difficulté financière, ceci notamment en raison du faible coût de la quittance de loyer. La Mairie centrale sera attributaire de l'un de ces logements.

Ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève cette fois à 686 707 euros. La Ville de Marseille apporte donc sa garantie d'emprunt à hauteur de 343 353,50 euros.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

**M. Le Maire.-** Mme MICHAUD, je vous remercie. Des questions ? Je n'en vois toujours pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

**Le rapport 22-39144/010 DF est adopté à l'unanimité**

**M. Le Maire.-** L'ordre du jour est maintenant épuisé et je tiens à remercier tout particulièrement les membres du groupe Printemps Marseillais qui se sont déplacés à ce Conseil d'Arrondissements et qui se sont mobilisés. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'Arrondissements qui se déroulera le 11 avril.

*La séance est levée à 19 heures 18 par M. le Maire.*